

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes
Sud Luberon

Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 03 avril 2026
Date d'affichage : 03 avril 2026

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 40
Nombre de voix exprimé : 41

L'an deux mille vingt-six et le seize avril,

À dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le conseil communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Géraud DE SABRAN-PONTEVÈS, doyen d'âge,

Présents :

M. Régis AUDIBERT, M. Michel AURIOL, M. Alain BEDOS, M. Thierry BENOIT, Mme Valérie BOISGARD-BOUCHER, M. Jean-Marc BRABANT, M. Jean-Baptiste CALAC, M. Paul COPETE, Mme Géraldine COUTON, M. Géraud DE SABRAN PONTEVES, Mme Mariane DOMEIZEL, M. Jean-Claude DOSSETTO, M. Alain FERETTI, M. Rémy FRANCESCHI, M. Grigori GERMAIN, M. François-Xavier GUISS-SPENGLER, M. Marc JAUBERT, Mme Martine KOSTRZEWA, M. Thierry LACROIX, Mme Nathalie LÉBOUC, Mme Emma LEON, M. Jean-François LOVISOLO, Mme Séverine MAUGAN CURNIER, M. Christophe MAZZOTTI, Mme Karine MOURET, Mme Carol PIZZALA, Mme Michèle REYNIER, M. Gregory RISBOURG, M. Jean-Louis ROBERT, Mme Caroline ROZENCWAIG-BLANC, Mme Rahma SALAMANI, M. Nicolas SALERNO, M. Robert TCHOBDRENOVITCH, Mme Héléne THERY PIGASSOU, M. Christian VACHIER-MOULIN, M. Patrice VARAIRE, Mme Martine VAUX, M. Michel VELLARD, Mme Bernadette VITALE, M. Adrien VOGEL

Procurations :

Mme Marie-Joelle GUEGUENIAT donne procuration à M. Michel AURIOL

Absents et excusés :

Aucun

Mme Emma LEON a été nommée secrétaire de séance

Délibération n° 2026-011
Election du président de la Communauté de Communes Sud Luberon

Rapporteur : M. Géraud DE SABRAN-PONTEVÈS, président de séance et doyen d'âge

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-2, L. 5211-6 et L. 5211-9 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 octobre 2025 portant recomposition du conseil communautaire de la Communauté de Communes Sud Luberon à compter des élections municipales de mars 2026,

Considérant ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales, l'organe délibérant doit se réunir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit le renouvellement général des conseils municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales, la séance d'installation du conseil communautaire est présidée, jusqu'à l'élection du président, par le doyen d'âge des membres du conseil communautaire.

Il est précisé qu'en vertu des articles L. 5211-2 et L. 2122-7 et suivants du même code, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est élu par l'organe délibérant parmi ses membres, au scrutin secret uninominal, à la majorité absolue aux deux premiers tours puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour.

D'une part, le 15 mars 2026 a eu lieu le premier tour des élections municipales, et le 22 mars 2026 a eu lieu le second tour des élections municipales.

D'autre part, les conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Sud Luberon ont été installés lors de leurs premières réunions d'installation, à leurs dates respectives, conformément à l'article L. 2122-1 du code général des collectivités territoriales.

Dès lors, le conseil communautaire, réuni ce jour en séance d'installation, a été appelé à procéder à l'élection du président de la Communauté de Communes Sud Luberon.

Le président de séance a invité le conseil communautaire à faire acte de candidature.

Se sont déclarés candidats :

- M. Jean-François LOVISOLO ;

Il a été procédé à l'élection du président au scrutin uninominal secret.

Après dépouillement, les résultats du 1^{er} tour ont été les suivants :

Noms des personnes ayant recueilli des suffrages	M. Jean-François LOVISOLO
Nombre de conseillers communautaires en exercice	41
Nombre de conseillers présents	40
Nombre de votants	41
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	1
Nombre de voix obtenues	36

Le conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir procédé à l'élection du président au scrutin secret, décide :

- **De proclamer**, après avoir constaté qu'il a obtenu la majorité absolue au premier tour, M. Jean-François LOVISOLO élu président de la Communauté de Communes Sud Luberon, et de le déclarer immédiatement installé dans ses fonctions ;
- **D'autoriser** le président, ou son représentant dûment habilité, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Le Secrétaire de séance
Mme Emma LEON

Le Président
M. Jean-François LOVISOLO

